AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

219C1010
MA0000011488-FS0597

24 juin 2019

Déclaration de franchissement de seuils
(articles L. 451-2-1 du code monétaire et financier et L. 233-7 du code de commerce)

MAROC TELECOM

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 21 juin 2019, complété notamment par un courrier reçu le 24 juin 2019, le Régime Collectif d'Allocation des Retraites (RCAR[1]) (Ryad Business Center, Avenue Annakhil, Hay Riad, BP 2173, Rabat, Maroc) a déclaré avoir franchi en hausse, le 17 juin 2019, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société MAROC TELECOM et détenir 51 060 810 actions MAROC TELECOM représentant autant de droits de vote, soit 5,81% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions MAROC TELECOM sur le marché.

[1] Gérée par la Caisse de Dépôt et de Gestion (sise Place Moulay El Hassan, BP 408, Rabat, Maroc), dont le contrôle des opérations est effectué par une commission de surveillance chargée d'exercer au nom de l'Etat marocain.
[2] Sur la base d'un capital composé de 879 095 340 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.